

Ambérieu en Bugey, le 07 juillet 2014.

LETTRE OUVERTE AU MINISTRE DE L'INTERIEUR.

Nous, co-signataires de cet envoi, responsables d'établissements d'enseignement de la conduite, tenons à attirer votre attention sur les dernières évolutions de notre profession, mais aussi de celle des experts (ex IPCSR), et des examens du permis de conduire en général.

Tout d'abord, nous les « petits » établissements d'enseignement, les laissés pour compte, la portion congrue, les non-syndiqués surtout ; nous qui ne sommes jamais consultés ni représentés auprès des instances dirigeantes de ce pays puisque pas syndiqués, nous ne nous sentons pas représentés par les syndicats soi-disant représentatifs de notre profession. Dans quelle proportion ? Nos syndicats ne représentent que LEURS intérêts et surtout ceux des grandes enseignes de notre profession. C'est d'ailleurs la principale raison de notre non-adhésion. Donc nous tentons ici de nous exprimer et de trouver, POUR UNE FOIS, une oreille attentive.

Nous ne sommes pas d'accord avec les revendications de nos syndicats, la plupart d'entre nous ne sommes pas syndiqués, mais pas toujours d'ailleurs, et nous sommes plutôt inquiets pour ne pas dire plus, des prochaines évolutions et réformes du permis de conduire.

La volonté de permettre aux gendarmes retraités, aux policiers retraités, ou autres fonctionnaires en retraite de pouvoir examiner les candidats aux épreuves de code (ETG), nous apparaît être une mesure inappropriée en l'état. S'il s'agit d'une mesure transitoire, et provisoire, qui permettrait de désengorger les délais d'attente des candidats, pourquoi pas. Mais s'il s'agit d'une mesure qui vise à retirer cette charge de travail aux inspecteurs, nous n'en voyons pas la nécessité. Auront-ils la possibilité de délivrer des CEPC, ou cela va-t-il encore compliquer les démarches administratives ? Surtout qu'il nous avait semblé que la volonté des pouvoirs publics était justement à la simplification ! Il n'y a qu'à constater la « simplification » des démarches pour l'obtention du titre définitif du permis de conduire ! D'ailleurs regardons le résultat de la première expérimentation d'un examen de code avec des personnes « non-inspecteurs ». Résultat : examen caduque !!! Quel inspecteur acceptera de délivrer un CEPC pour un candidat dont il n'aura pas fait l'examen ? Sera-ce au délégué de le délivrer ? Enlèvera-t-on cette charge aux inspecteurs pour la rajouter aux délégués ? Déshabiller Pierre pour habiller Paul, en voilà une réforme utile !!!! Surtout en rajoutant un fonctionnaire en retraite comme intermédiaire, en voilà une économie de temps et d'argent !!!! A moins que quelqu'un ne le fasse bénévolement ? Et la suite ? Se dirigera-t-on vers des entreprises privées ?

Surtout il nous semble qu'il s'agit là d'un premier pas vers une privatisation du métier d'inspecteurs des permis de conduire. ET CA, NOUS N'EN VOULONS PAS. Il nous apparaît indispensable que les examens de permis de conduire se déroulent dans la plus stricte neutralité et impartialité. Cela **seul l'état peut nous le garantir**. Des places d'examens payantes, fournies par des entreprises privées,

c'est la porte ouverte à un commerce, un business des places d'examen. Les règles du commerce sont une question d'offre et de demande. Puisqu'aucun commerçant ne souhaite être perdant, déficitaire, et surtout investir pour ne pas en tirer de dividendes, notre crainte de voir une flambée des prix, mais surtout la vente de places d'examens aux plus offrant, c'est-à-dire aux grosses enseignes, entrainera la **MORT** des petites auto-écoles. Il nous est inimaginable de voir un examen d'état au même titre que le BAC tomber dans le giron d'entreprises privées. Encore plus si une d'entre elle a le monopole. Nombre de candidats sont prêts à se mobiliser et à s'aligner à nos côtés car nous nous battons pour ça avec et sans ces fameux syndicats à la botte des grosses enseignes si représentatifs aux yeux des instances de notre pays.

A quand une grande consultation auprès des auto-écoles, de toutes, mais aussi auprès des candidats qui au final en subiront eux les conséquences. Lors des chocs pétroliers au milieu des années 70, un slogan disait « en France on n'a pas de pétrole, mais on a des idées ». Aujourd'hui au XXIème siècle, il n'y a plus la possibilité de trouver des idées auprès du peuple et de tous les professionnels intervenants ? Seuls les syndicats ont-ils les uniques réponses ?

De même que la formation en ligne pour le code de la route est-elle l'avenir ? Encore un business pour les grosses enseignes !!! Pourquoi ne pas étendre cette méthode à l'apprentissage de la lecture et de l'écriture ?!!! Pardon c'est vrai, nous ne sommes pas assez connaisseurs pour nous exprimer sur ce sujet, surtout que nous sommes inaudibles puisque pas syndiqués ! Nos cours et nos intentions pédagogiques ne serviront donc que moins bien les intérêts des élèves ? Il nous semblait que nous avions des diplômés d'enseignants. Et jusqu'à maintenant les enseignants quels qu'ils soient étaient censés transmettre un **savoir** à des élèves. Ce savoir, toute notre expérience des examens et la somme de nos connaissances, avec et non pas contre les inspecteurs du permis de conduire, ne peuvent-ils pas se mettre au service de tous, y compris l'ETAT dans la réflexion du devenir des examens et du permis de conduire sous le seul prétexte de ne pas être syndiqués ? Seuls les représentants syndicaux savent ? Surtout s'ils représentent la minorité en nombre, mais bien sur la majorité en moyens.

Aujourd'hui , avec nos élèves, nous avons réellement peur de la disparition de nos petits établissements d'enseignement, du vrai métier impartial d'inspecteur, de l'examen du permis de conduire tel qu'il a toujours existé, même s'il a besoin de progresser, au nom de la rentabilité au service du business de quelques enseignes et de leurs représentants.

Nous vous remercions de votre attention et attendons de voir un signe, à défaut d'une réponse, de la part d'une oreille attentive (un chef de cabinet, un ministre ?)..... **pour une fois.**

Les co-signataires :

Auto-école La Rambertoise, 01230 St Rambert en Bugey.

Auto-école Ha Yes, 01450 Poncin.

Auto-école Priaysienne, 01160 Priay.

Auto-école A Vous de Conduire, 01500 Ambérieu en Bugey et 01470 Serrières de Briord.

Auto-école St Jacques, 01110 Hauteville-Lompnes.

Auto-école 1500, 01500 Ambérieu en Bugey.

Auto-école @ire de Conduite, 01160 Pont d'Ain.

Auto-école A6 Permis, 01150 Lagnieu.

Auto-école Phoenix, 01800 Meximieux et 01100 Oyonnax.

Auto-école Reflex, Ambérieu en Bugey.

Et tant d'autres que nous n'avons pas eu le temps et les moyens de contacter

Et SURTOUT NOS ELEVES.

Copie sera transmise à :

M. Le Ministre de l'Intérieur,

M. Christophe Nauwelaers, UNSA,

M. et Mmes les inspecteurs du centre d'examen d'Ambérieu en Bugey.

M. le délégué, Bureau de l'Education Routière, DDT de l'Ain.

Ainsi qu'à tous les signataires.